



PAR COURRIEL

Le 22 mai 2024

Monsieur Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la Commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
mathieu.giroux@bape.gouv.qc.ca

**Objet : Projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac
Rectificatifs – Mémoire DM73**

Monsieur,

Par la présente, la Sépaq souhaite rectifier des éléments contenus dans le mémoire DM73 de M. Benoît Plante ainsi qu'un élément mentionné par M. Plante lors de la présentation de son mémoire le 15 mai 2024.

Mémoire DM73 - page 2, point 3

« Le fait que suite à la création du Parc national du Saguenay secteur Baie Ste Marguerite il était entendu que les citoyens de Sacré-cœur auraient droit à la gratuité pour se rendre sur le territoire et que après plus de vingt ans ça ne se soit toujours pas matérialiser démontre que ce n'est pas du tout une priorité pour la SÉPAQ et démontre que ce ne sont que des paroles en l'air que les faits démentisse. »

Cette affirmation est fausse. La Sépaq n'a pas promis de gratuité des droits d'accès pour les résidents de Sacré-Cœur lors de la création du secteur Baie Sainte-Marguerite.

Le Règlement sur les parcs encadre l'application de droits d'accès et on n'y retrouve aucune exception en ce qui concerne le secteur visé par les propos.

De plus, afin de favoriser l'accès aux clientèles de proximité dans les différents parcs nationaux, des ententes ont été conclues avec plusieurs municipalités avoisinantes de certains parcs nationaux visant à doter les citoyens de cartes parcs annuelles. Différents modèles d'entente sont possibles mais dans tous les cas, les municipalités déboursent en partie ou en totalité les frais reliés à la carte annuelle pour leur citoyen.

Mémoire DM73 - page 2, point 5

« Le fait que pour être partenaire officiel de la SÉPAQ une entreprise doit posséder 2 200 000 \$ en infrastructures et que cette façon de faire nuit à la libre entreprise en favorisant les gros joueurs déjà bien implanté et en nuisant sciemment au plus petites entreprises qui se retrouvent complètement rayé de la carte par la SÉPAQ. »

Cette affirmation est fausse. La Sépaq se doit de respecter la loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) ainsi que les règlements et les directives qui en découlent. Le cadre normatif du processus d'octroi de contact à la Sépaq est le même que pour les autres organismes publics. La portée de la LCOP touche les contrats d'approvisionnement, les travaux de construction et les contrats de services. Il n'y a pas d'exigence en lien avec la valeur des infrastructures qu'une entreprise devrait posséder pour conclure une entente ou signer un contrat avec la Sépaq.

La Sépaq s'associe à de nombreux intervenants provenant de divers milieux, dont ceux de la recherche, de l'éducation, des regroupements associatifs, des fédérations et des acteurs touristiques locaux. Elle gère annuellement environ 200 partenariats qui prennent diverses formes.

La Sépaq travaille de concert avec de nombreux partenaires locaux, régionaux et provinciaux pour son offre de produits et services. Les partenariats d'exploitation mis en place peuvent représenter des activités particulières comme les excursions en kayak, les croisières sur le fjord, le canyoning, la via ferrata et le ski de haute route, de même que des associations avec des organismes ou entreprises afin de bonifier son offre ou ses connaissances du milieu naturel.

Un exemple concret de partenariats visant spécifiquement les producteurs d'activités d'écotourisme et d'aventure est l'entente avec l'Association des professionnels d'Aventure et d'Écotourisme du Québec (AEQ). L'AEQ est un regroupement d'entreprises qui offrent des activités d'écotourisme et d'aventure, en vue de développer une offre touristique de qualité dans ces secteurs du tourisme. La Sépaq reconnaît que l'apport des membres de l'AEQ accroît la qualité de l'expérience vécue par ses clients et la diversité de l'offre au sein de ses établissements, notamment par le biais d'activités de tourisme d'aventure guidées et autoguidées.

Chaque partenariat est analysé en fonction des mandats et des enjeux du milieu naturel, de l'offre actuelle ou projetée de la Sépaq, de sa capacité à offrir le service, de la demande de la clientèle et de la cohabitation possible avec les autres acteurs et utilisateurs du territoire.

Propos de M. Benoît Plante lors de la présentation de son mémoire au BAPE le 15 mai 2024

« ...les gestionnaires de la Sépaq qui gagnent deux cent mille dollars (200 000 \$) par année... »

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le tableau qui suit présente la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Sépaq au cours de l'année 2022-2023 et qui étaient en poste en date du 31 mars 2023.

Nom et fonction	Rémunération de base versée	Montant versé rétroactivement à titre de salaire	Prime	Contribution aux régimes de retraite assumée par la Sépaq	Autres avantages*	Rémunération totale
Jacques Caron Président-directeur général	231 290 \$	16 911 \$ ^(A)		28 867 \$	1 501 \$	278 570 \$
Dave Boulet Vice-président – Exploitation	178 547 \$	16 299 \$ ^(B)	17 855 \$ ⁽¹⁾	21 112 \$	1 501 \$	235 314 \$
Nelly Rodrigue Vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale	178 496 \$	14 817 \$ ^(B)	⁽²⁾	21 106 \$	2 555 \$	216 974 \$
Alvaro Pinheiro de Moura Vice-président – Ressources informationnelles	178 547 \$	14 814 \$ ^(B)		21 112 \$	1 501 \$	215 974 \$
Annie Roberge Vice-présidente – Commercialisation	178 547 \$	14 817 \$ ^(B)		21 112 \$	729 \$	215 205 \$

* Peut notamment inclure : contribution de l'employeur à l'assurance collective et/ou cotisation à un ordre professionnel et/ou une allocation pour le télétravail ou pour un véhicule.

(A) Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, incluant également un montant forfaitaire pour les années financières 2019-2020 et 2020-2021, suivant les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du trésor.

(B) Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 à la suite de la révision de la structure salariale des vice-présidents.

La structure salariale du reste du personnel en situation de gestion ou non-syndiqué est similaire au reste de la fonction publique et est approuvée par le Conseil du trésor.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Myriam Lavallée
Adjointe au Directeur général - Parcs nationaux et campings
Vice-présidence - Exploitation
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)